

Numerus clausus, pénurie de médecins...

L'accès aux soins est la question cruciale à laquelle sont aujourd'hui confrontés les patients



Gilles Pichavant
Syndicaliste
CGT, élu
mutualiste

Il devient aujourd'hui quasiment impossible d'obtenir un rendez-vous dans les vingt-quatre heures chez un généraliste, dans une majorité de régions. Pour obtenir un rendez-vous chez un dentiste, un ophtalmo, un spécialiste en général, il faut attendre six mois au minimum. Mais ce qu'il y a de pire dans la situation, c'est qu'il devient difficile, pour un patient ou une patiente qui perd son médecin référent, d'en retrouver un autre. Je ne parle même pas de retrouver un gynécologue, car, là, la situation est catastrophique pour les femmes.

Un seul exemple. J'habite à Dieppe, ville moyenne de 30 000 habitants, au centre d'une agglomération de 80 000 habitants, où plusieurs cabinets ophtalmologistes ont fermé. Chez mon praticien, j'ai assisté à une succession de visites de patients en détresse. Ils recherchaient un nouvel ophtalmo. Réponse systématique de la secrétaire : « On ne prend plus de clients, parce que nous ne voulons pas dépasser la durée d'attente de six mois. » Elle renvoyait les clients vers une clinique rouennaise située à 60 kilomètres. Mais, là-bas, renseignements pris auprès de militants CGT, élus comme moi au comité de section de la Mutuelle générale en Seine-Maritime, la situation est des plus tendues : les délais d'attente sont passés à huit mois. Ce qui a un effet direct sur les tarifs : une hausse continue.

La question cruciale, aujourd'hui, en matière de santé, au-delà de la question du remboursement des frais et du tiers payant, c'est l'accès au soin. « Nous sommes face à une aggravation de la fracture sanitaire. Un élec-

trochoc s'impose ! » a lancé le 29 juin dernier le président de l'association de consommateurs UFC-Que choisir : « Il est temps que ce débat soit pris à bras-le-corps par les pouvoirs publics ! » a-t-il ajouté.

Confortant ce que ne cesse de dire la CGT, l'UFC-Que choisir déplore « un recul de l'accès aux soins, aux tarifs de la Sécurité sociale, pour plus de 30 millions de Français », particulièrement depuis quatre ans. Ces résultats sont issus d'une étude sur l'offre de soins de ville de quatre spécialités : généralistes, pédiatres, ophtalmologistes et gynécologues. Lorsqu'on se connecte sur la carte interactive de leur site, on découvre que la fracture sanitaire touche de plus en plus de secteurs. Mais ce que ne dit pas l'UFC-Que choisir, et que dénonce la CGT, c'est que cette fracture médicale a une cause : le numerus clausus.

Nous sommes entrés dans une période où un très grand nombre de médecins, ayant atteint ou dépassé l'âge de 65 ans, partent à la retraite. Certes, la loi de modernisation du système de santé, dont le rapport moral nous vante le contenu, se présente comme ayant l'ambition d'améliorer cet accès au soin, mais elle fait l'impasse sur la formation de nouveaux médecins. Ceux qui partent aujourd'hui à la retraite sont les derniers à être entrés en 2^e année de médecine avant la mise en place du numerus clausus, en 1971. La situation est dramatique, car, selon les propres chiffres du Conseil de l'ordre, 26,7 % des médecins généralistes ont aujourd'hui plus de 60 ans, soit plus d'un sur quatre, alors que 14,8 % seulement des médecins généralistes ont moins de 40 ans. Cela veut dire que, dans les cinq ans qui viennent, la population médicale française va subir un choc terrible qui va généraliser et aggraver la situation.



On en connaît les raisons. Jusqu'en 1978, c'est-à-dire la dernière année où sont sortis du cursus de formation les étudiants entrés en 2^e année médecine avant la mise en place du numerus clausus, on formait plus de 8 000 médecins tous les ans. En 2016, le numerus clausus ne dépasse guère les 7 000 places, alors que la population française a augmenté de 10 millions d'habitants entre 1978 et 2016.

Mais, entre ces deux dates, la courbe s'est effondrée : on a baissé le numerus clausus jusqu'à un étiage inférieur à 3 600 médecins entre 1992 et 1999, pour ne le remonter très progressivement qu'à partir de l'an 2000. Si bien que la population médicale présente un aspect démographique similaire à celui de la population française à la suite de la guerre de 1914-1818.

Cette pénurie de médecins a déjà des conséquences importantes sur la vie des gens, mais cela risque d'en avoir aussi en matière de gestion de toute l'architecture de la santé, de la Sécurité sociale au secteur hospitalier, en passant, bien évidemment, par les complémentaires santé.

Au-delà des problèmes sanitaires que cela va créer, cette pénurie va contribuer à une hausse rapide et brutale des honoraires, car la santé n'est pas isolée des logiques de fonctionnement du monde économique, et une pénurie produit toujours une élévation des coûts. D'ailleurs, les annonces de hausse des honoraires pour les années futures ne le montrent-elles pas déjà ? •

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR